



Résolution 1394 (2004)¹

La responsabilité des hommes, et particulièrement des jeunes hommes, en matière de santé génésique

Assemblée parlementaire

1. Les questions de santé génésique ont été considérées de tout temps comme étant «l'affaire des femmes», un domaine où le rôle des hommes était quantité négligeable. Comme ce sont les femmes qui tombent enceintes, elles ont été par trop souvent amenées à gérer seules les éventuelles conséquences de leur vie sexuelle, qu'il s'agisse de choisir ou non un mode de contraception, voire de décider d'avorter, ou de porter et d'élever les enfants. Bon nombre d'hommes, notamment ceux qui ont une relation stable, assument leur part de responsabilité dans les choix en matière de santé génésique et soutiennent réellement leur partenaire. Pourtant, même après l'apparition du VIH/sida, certains hommes – en particulier les jeunes – se déroberont à leurs obligations.

2. Plusieurs domaines de la santé génésique devraient interpeller les hommes autant que les femmes (et c'est d'ailleurs le cas): la planification familiale, l'hygiène sexuelle des hommes (maladies sexuellement transmissibles, y compris VIH/sida, et autres maladies, comme le cancer) et la santé génésique des hommes (particulièrement l'augmentation de la stérilité masculine).

3. Le Programme d'action de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) reconnaissait l'importance de la participation des hommes en matière d'hygiène sexuelle et de santé génésique, déclarant notamment que «l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la sexualité et la procréation, y compris le respect total de l'intégrité de la personne, exige le respect mutuel, le consentement et le partage de la responsabilité des comportements sexuels et de leurs conséquences». Sur cette base, les questions de santé génésique ne doivent plus être considérées comme étant «l'affaire des femmes». Les hommes doivent être encouragés à s'intéresser davantage à la planification familiale et à se préoccuper de leur hygiène sexuelle et de leur santé génésique.

4. A cet effet, il faut que l'éducation, l'information et les conseils en matière d'hygiène sexuelle et de santé génésique s'adressent plus spécifiquement aux hommes, en ciblant mieux leurs besoins. En particulier, les services de planification familiale, les gouvernements et les ONG devraient réfléchir aux moyens de toucher le public des jeunes hommes et de guider ces derniers dans leurs choix en matière de santé génésique et d'hygiène sexuelle.

5. En conséquence, l'Assemblée parlementaire appelle les gouvernements des Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe, en coopération avec les partenaires concernés:

5.1. à mettre en place des programmes spéciaux de sensibilisation pour encourager les hommes, en particulier les jeunes, à assumer la responsabilité de leurs comportements sexuels, à comprendre et à soutenir les femmes dans leurs choix contraceptifs, et pour améliorer la communication entre les partenaires;

5.2. à promouvoir l'usage de préservatifs comme protection contre les infections sexuellement transmissibles (dont le VIH/sida) et à veiller à ce que les femmes et les hommes, surtout les jeunes hommes et les garçons, aient aisément accès à une contraception efficace, d'un coût modique;

1. (voir [Doc. 10207](#), rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteuse: Mme Zapfl-Helbling). Texte adopté par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 7 septembre 2004



5.3. à cibler les programmes d'éducation sexuelle sur les jeunes hommes et les garçons, y compris à l'école par l'intervention de professionnels (par exemple des services de planification familiale), en les aidant à prendre conscience de leurs besoins en matière d'hygiène sexuelle et de santé génésique, et de questions concernant la famille, comme la nécessité d'éviter les grossesses adolescentes;

5.4. à améliorer l'accès des hommes aux services de santé génésique, en veillant à ce que les services de planification familiale proposent dans leurs centres des séances réservées aux hommes et en les encourageant par ailleurs à s'y rendre avec leur(s) partenaire(s); lors de telles séances, ils devraient se voir proposer dépistage, traitement, informations et conseils sur un ensemble de maladies sexuellement transmissibles (dont le VIH/sida), d'autres maladies génito-urinaires et la planification familiale;

5.5. à s'employer à poursuivre les recherches sur de nouvelles méthodes de contraception masculine, ainsi que sur les causes et les possibilités de traitement de la stérilité masculine et des maladies génito-urinaires;

5.6. à évaluer et à réviser les politiques et les pratiques destinées à encourager la responsabilisation des hommes, surtout des jeunes, concernant la santé génésique et l'hygiène sexuelle, afin de diminuer l'incidence des maladies sexuellement transmissibles, y compris du VIH/sida, et d'améliorer la santé des hommes et des femmes.